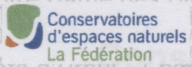


La Gare - Waville
Voté Bazine - Padney-derriere-
Sarine - Ecroutes
es Pontances - Jezainville
Voté de Voiremont - Angeray
Voté de Hama - Les Rouines
Voté d'Ortut - Charency-vezin
randes et Petites Hieres -
Voté Saint Jean - Jeandelaincourt
Voté du Budefont - La Cote Arnaville
Voté du Gros Bois - Rogeville
Voté de Manonviller - Manonviller
Voté de Leuse - Bouillonville



Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

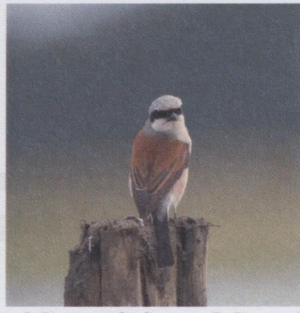
PLAN DE GESTION 2011 - 2017 (3^{ÈME} RÉVISION + EXTENSION)

Insviller, Lhor⁽⁵⁷⁾

Prairies du Kohlmatt et du Hammelberg

Ancien canal

Sites naturels protégés



© Photos : G. Gama - G. Pierrard

Plan de gestion réalisé avec le soutien de



La Région Lorraine

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Association reconnue de mission d'utilité publique par Arrêté n° 10-DCTAJ-15 du 16 avril 2010

3, rue Robert Schuman - 57400 SARREBOURG

Tel : 03 87 03 00 90 - Fax : 03 87 24 90 87 - censarrebourg@cren-lorraine.fr - www.cren-lorraine.fr

Tribunal d'Instance de Sarrebourg Vol XXIII Folio 32 - 11/09/95 - SIRET : 333 915 569 00086 - TVA intracommunautaire : FR 74 333 915 569

Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

14, rue de l'Eglise
57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☎ 03.87.03.00.97

✉ cs1fenetrange@cren-lorraine.fr



PLAN DE GESTION
2011 – 2017
3^{ème} révision + extension

Sites naturels protégés des Prairies et de l'Ancien Canal

- Prairies du Kohlmatt (dont acquisition 2012)
- Prairies du Hammelberg
- Ancien Canal

Communes de d'INSVILLER et de LHOR - 57 -

**Étude et document réalisés avec le soutien financier
de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Lorraine**

Document établi par Guillaume GAMA avec la contribution de
Rachel SELINGER-LOOTEN (Chargée d'études scientifiques),
Roseline BERRY (Chargée de mission Moselle), Philippe HACKER (Responsable de la gestion),
Emmanuel PATTE (Conservateur bénévole), Florent MAUFRAY (stagiaire),
Jean FRANCOIS et Thierry DUVAL (Conseillers scientifiques)

Document validé en Conseil Scientifique restreint - août 2012

Résumé

Les sites naturels des prairies d'Insviller et de l'ancien canal des Salines s'inscrivent presque intégralement sur la commune d'Insviller (1 parcelle sur le ban de Lhor), à mi chemin entre Albestroff et Fénétrange (57).

Le site protégé se compose d'un ensemble de prairies dont 2 secteurs distincts sont traités dans ce document, Kohlmatt et Hammelberg. Le troisième secteur, est une portion de l'ancien canal, composé principalement d'une cariçaie bordée de fourrés arbustifs. Le site protégé est d'une superficie de 64ha, dont 60ha pour les 2 sites prairiaux. Les sites naturels du Kohlmatt et de l'Ancien Canal sont en partie (15,8ha) protégés par un bail emphytéotique d'au minimum 33 ans signé entre le CEN Lorraine et les communes (Insviller et Lhor). Le Hammelberg est en partie la propriété du Conservatoire des Sites Lorrains (37,5ha + 3,2ha en convention de protection). Enfin, 38 ha de prairies ont récemment été acquis (2012) par le CEN Lorraine.

Les prairies de fauche constituent l'intérêt majeur du site protégé d'Insviller. Ces milieux d'origine anthropique et à vocation fourragère sont aujourd'hui largement menacés par l'intensification de l'agriculture qui se traduit le plus souvent par leur retournement pour la culture, ou par l'apport de fertilisants qui entraîne l'eutrophisation des sols et des eaux de nappe et d'écoulement. La diversité biologique des prairies fertilisées s'en trouve alors nettement appauvrie.

Sur le site protégé d'Insviller, neuf types de prairies de fauche et leurs variantes ont été cartographiés, dont un habitat d'intérêt européen (6510). Les études montrent que près de la moitié des surfaces prairiales protégées sont en bon état de conservation étant donné l'importante diversité floristique et la présence d'espèces oligotrophes, devenues rares en Lorraine, qui se maintiennent grâce à l'absence de fertilisation. Parmi ces espèces, l'Oenanthe à feuilles de peucedan est protégée en Lorraine. La Succise des prés est largement représentée sur les prairies du Kohlmatt.

Cette diversité floristique permet l'expression de cortèges faunistiques diversifiés. Pour les oiseaux, la Pie grièche écorcheur et le Pipit farlouse sont nicheurs sur les sites prairiaux. D'autres oiseaux d'intérêt européen, notamment des rapaces, utilisent les prairies comme territoires de chasse. Les cortèges entomologiques sont diversifiés. Le Cuivré des marais, papillon de jour dont la conservation est prioritaire au niveau européen, est présent sur le site. Par contre le Damier de la succise n'a pas été observé sur le site protégé depuis 2003. L'Agrion de Mercure a également été contacté en 2010 dans les prairies et le canal. La phalaridaie du Hammelberg, située en bordure de l'Etang Rouge, constitue un habitat de substitution pour l'avifaune paludicole lorsque la phragmitaie est réduite par les travaux piscicoles. Un prédateur remarquable, le Chat forestier, a été observé en chasse sur les prairies.

L'ancien canal présente un intérêt particulier pour la faune de par sa structure. Les fourrés arbustifs constituent un habitat essentiel à l'échelle locale pour de nombreux passereaux nicheurs : 3 couples de Pie-grièche écorcheur en 2010. Les Cariçaies du Canal constituent un site de dortoir hivernal pour le Busard Saint Martin.

Afin d'assurer la protection de ce patrimoine, des préconisations de gestion ont été faites. Les agriculteurs réalisent la fauche des parcelles en respectant un cahier des charges qui fixe entre autre la date de fauche et impose l'absence de fertilisants pour chaque parcelle. Les autres opérations de gestion sont réalisées par l'équipe de gestion du CEN Lorraine.

Ce document de gestion constitue la version modifiée et augmentée du plan de gestion 2010-2016. Il intègre les 38ha de prairies acquises par le Conservatoire en 2012. Il annule et remplace le document validé en 2010.

Table des matières

A : Diagnostic du Site	- 3 -
A.1. Informations générales sur le site	- 3 -
A.1.1. Mise en œuvre de la protection du site	- 3 -
A.1.2. Localisation et description sommaire du site.....	- 3 -
A.1.3. Limites administratives et statuts juridiques.....	- 4 -
A.1.4. Identification du gestionnaire et des partenaires.....	- 7 -
A.1.5. Cadre socio économique général.....	- 8 -
A.1.6. Les inventaires et classements du patrimoine naturel.....	- 8 -
A.2. L'environnement et le patrimoine naturel du site	- 8 -
A.2.1. Climatologie	- 8 -
A.2.2. Géologie, Géomorphologie et Pédologie.....	- 9 -
A.2.3. Evolution historique du site et de son environnement	- 11 -
A.2.4. Les habitats naturels	- 13 -
A.2.5. Les espèces végétales et animales patrimoniales.....	- 26 -
A.3. Cadre socio-économique	- 34 -
A.3.1. Le patrimoine culturel, paysager et historique.....	- 34 -
A.3.2. Les activités économiques	- 35 -
A.4. Accueil du public et intérêt pédagogique	- 36 -
A.4.1. Equipements et activités constatés	- 36 -
A.4.2. Sensibilité des espèces et des habitats	- 36 -
A.4.3. Potentiel pédagogique et d'interprétation	- 37 -
A.4.4. Synthèse des potentialités d'accueil du public	- 37 -
A.5. Evaluation de la gestion précédente	- 37 -
A.5.1. Opérations partenariales et territoriales	- 37 -
A.5.2. Opérations de gestion	- 38 -
A.5.3. Opérations d'animation et de valorisation.....	- 39 -
A.5.4. Résultats des suivis écologiques	- 39 -
A.5.5. Conclusion.....	- 41 -
B : Gestion du site	- 42 -
B.1. La valeur et les enjeux du site	- 42 -
B.1.1. Synthèse de valeur patrimoniale du site.....	- 42 -
B.1.2. Hiérarchisation des enjeux du site	- 44 -
B.2. Les objectifs à long terme	- 45 -
B.3. Les objectifs du plan de gestion	- 46 -
B.4. Les opérations	- 47 -
B.4.1 Opérations administratives : AD.....	- 47 -
B.4.2. Opérations de gestion : GH.....	- 48 -
Gestion agricole	- 48 -
Gestion en régie CEN Lorraine	- 49 -
B.4.3. Opérations de valorisation : FA.....	- 50 -
B.4.4. Opérations de suivi écologique : SE	- 50 -
B.5. La programmation du plan de gestion	- 51 -